

Délibération **2023CS75** du Parc naturel régional du Luberon

Objet : Fond vert ingénierie – Demande de financement - Modification

L'an deux mille vingt-trois, le 29 novembre, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 21 novembre 2023, se sont réunis à la Maison du Parc du Luberon, sous la présidence de Dominique SANTONI.

Le quorum était atteint avec 58 votants.

- 35 membres titulaires présents,
- 5 membres suppléants présents,
- 18 membres représentés.

Etaient présents :

Mesdames Dominique SANTONI, Gaëlle LETTERON, Valérie BOISGARD, Pierrette FRIMAS, Monique CHABAUD, Monique PAQUIN, Solange FOUVET, Bérengère LOISEL-MONTAGNE, Geneviève MOREL-HAMOT, Valérie PEISSON, Ghislaine PEY, Charlotte CARBONNEL, Béatrice TERRASSON, Viviane DARGER, Noëlle TRINQUIER.

Messieurs Mickaël CAVALIER, Vincent DEMEYERE, Patrick PEYTHIEUX, Patrick COURTECUISSÉ, Laurent GARCIA, Michel BESTAGNO, Alessandro POZZO, Grigori GERMAIN, Jean-François DUBOIS, Thierry GARCIN, Jean-Pierre PETTAVINO, Bernard LABBAYE, Michel GASQUET, Patrick VARAIRE, Luc MILLE, Gilles LANDRIEU, Paul COPETE, Marc BOTTERO, Pierre EVEN, Théo FONTAINE, Christian CHIAPELLA, Jean AILLAUD, Jean-Pierre RICHARD, Michel NOUVEAU.

Avaient donné pouvoir :

Mesdames

Ghislaine PINGUET à Madame Gaëlle LETTERON
Sabrina CAIRE à Madame Viviane DARGER
Véronique MILESI à Jean-François DUBOIS
Catherine NOLLET à Monsieur Gilles LANDRIEU
Michèle MALIVEL à Madame Charlotte CARBONNEL
Jacqueline BOUYAC à Monsieur Jean-Pierre RICHARD
Solange PONCHON à Monsieur Jean AILLAUD.
Elisabeth AMOROS à Dominique SANTONI
Suzanne BOUCHET à Dominique SANTONI

Messieurs

Jean-Pierre GERAULT à Monsieur Patrick COURTECUISSÉ
Alain FERETTI à Monsieur Michel BESTAGNO
Sergio ILOVAISKY à Madame Valérie PEISSON
Didier CHAMPOURLIER à Monsieur Théo FONTAINE
Richard ROUZET à Madame Charlotte CARBONNEL
Frédéric SACCO à Monsieur Christian CHIAPPELLA
Georges BOTELLA à Monsieur Jean AILLAUD
Jean-François LOVISOLO à Noëlle TRINQUIER
Patrick MERLE à Patrick COURTECUISSÉ

Était excusée :

Madame Jacqueline BOUYAC

Étaient absents :

Mesdames Delphine CRESP, Hélène BLEUZEN, Alexandra MORETTI, Céline MOSTEIRO, Karine MASSE, Mireille SUEUR, Laurence DE LUZE, Valérie BARDISA, Yolande PRIMO, Anne-Marie LOISON, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Dominique PESSEMEMSE-HOLDOWICZ, Catherine SERRA.

Messieurs Roland PETIET, Pascal RAGOT, Lionel MORARD, Marc JAUBERT, Sébastien TROUSSE, Jean-Luc MIOLA, Philippe ANGELETTI, Thierry RICHARME, Emmanuel LUTHRINGER, Richard KITAEFF, Michel PARTAGE, Serge VANNEYRE, Jacques MACHEFER, Sylvain D'APUZZO, Jérôme PELLEGRIN, Jacques PENSA, Grégory BALLIN, Antoine SCARDAMAGLIA, Kévin ROLANDO, Bernard BRIFFAULT, Antoine HEIL, Fabien GERVAIS-BRIAND, François DUPOUX, Georges FAUCOUNNEAU, Pierre POURCIN, Roland GIRAUD, Jean-Philippe RIVET, Gilles MEGIS, Christophe MADROLLE, Nicolas HUMBERT.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Parc naturel régional du Luberon entérinés par arrêté préfectoral en date du 30 juin 2023 ;

Vu la charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009 ;

Vu l'appel à projets de la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature « Fonds-vert – Ingénierie » ;

Vu la délibération du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon 2023CS59 du 19 septembre 2023 ;

Considérant les enjeux écologiques, économiques et sociaux liés à la transition énergétique et climatique auxquels doit répondre le Parc naturel régional du Luberon ;

Considérant la volonté du Parc naturel régional du Luberon d'être un accélérateur de la transition énergétique et climatique en se dotant d'une ingénierie dédiée au service des populations et des collectivités ;

Considérant les informations communiquées par les services de l'Etat conduisant au report de la demande de financement au titre du fonds vert ingénierie de 2023 à 2024

Considérant que ce report constitue l'opportunité de porter la durée du projet de 18 à 24 mois afin de mieux correspondre aux besoins du territoire et du Parc pour y répondre ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide, à l'unanimité de :

- **APPROUVER** le projet d'accompagnement des actions relatives à la transition énergétique en association avec les communes et les EPCI et en lien étroit avec les services de l'Etat ;

- **APPROUVER** le budget prévisionnel suivant modifié et les évolutions susceptibles d'intervenir sous réserve que le total de l'enveloppe des dépenses n'en soit pas modifié et le montant de participation du Parc du Luberon pas augmenté :

DEPENSES

Frais salariaux du/de la Chargé(e) de mission « Energie »
(1 ETP sur 24 mois)
Frais de gestion (15%)
Frais salariaux de l'ingénierie complémentaire du Parc

TOTAL

MONTANT TTC

100 000 €

15 000 €

28 750 €

143 750 €

RECETTES

Fond Vert Ingénierie
Autofinancement Parc du Luberon (ingénierie)

TOTAL

MONTANT TTC

115 000 €

28 750 €

143 750 €

- **AUTORISER** la Présidente à solliciter la subvention Fonds vert ingénierie ;
- **AUTORISER** la Présidente à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Conformément à l'article L 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le Tribunal Administratif de Nîmes (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 NIMES CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du Syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente

Dominique SANTONI



Envoyé en préfecture le 05/12/2023

Reçu en préfecture le 05/12/2023

Publié le

ID : 084-258402346-20231128-2023CS75-DE